

République française
 Département de la
 Haute-Savoie
 Arrondissement de
 Thonon- Les- Bains
 Commune de
CERVENS

DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE CERVENS

SEANCE ORDINAIRE DU 13 FEVRIER 2024 à 19 H30

Convocation
 du 08/02/2024

**Nombre de
 conseillers :**

En exercice : -- 13
 Quorum : ----- 07
Présents : ---- 11
 Absents : ----- 2
 Pouvoirs : ----- 2
 Votants : ----- 13

VOTE

Pour : ----- 13
 Contre : ----- 0
 Abstentions : -- 0

L'an deux mil vingt-quatre le treize février à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

Etaients présents : CALLENDRIER Michèle/ CHATEAU Baptiste/ CHATEL Christophe/ DECOMBARD Coralie/ FAVRAT Florent/ KELLER Sophie/ LEYDIER Serge / MASSON Thibault/ NOEL Ruta/ PROFFIT Thierry/ THOMAS Gil.

Absents excusés : SANDRAL Linda pouvoir à Serge LEYDIER, Catherine VUARGNOZ pouvoir à Coralie DECOMBARD.

Secrétaire de séance : Ruta NOEL

**Emprunts
 garantis**

Délibération
 N°2024-02

OBJET : Prêts contractés par la SEMCODA auprès de la Banque des Territoires pour la construction de logements aidés au 50 Montée des Croix. Accord de principe sur les montants garantis par la commune.

Le Maire rapporte aux membres du Conseil Municipal la demande de la SEMCODA visant à obtenir son accord de principe pour garantir 100% des emprunts contractés pour des logements sociaux sis au 50 Montée des Croix.

Le programme, qui prévoit 8 logements locatifs sociaux (4 PLUS, 2 PLAI et 2 PLS) et 11 logements en accession libre nécessite un prêt estimé à hauteur de 920 000 € pour la totalité du projet qui sera contracté par la SEMCODA auprès de la banque des territoires.

Le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'accord de principe pour garantir l'emprunt à hauteur de 100% uniquement sur la part liée aux logements sociaux. Il précise qu'outre cet accord de principe, une prochaine délibération détaillant les lignes de trésorerie sera nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- ⇒ **DONNE** son accord de principe à la SEMCODA sur un pourcentage de garantie de 100% pour la part lié aux logements sociaux concernant le projet de logements aidés sis au 50 montée des Croix.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme

Le Maire,
Gil THOMAS

La secrétaire
Ruta NOEL

